



## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE PROCES-VERBAL N°52

---

Date 06/06/2025

---

**Président** : Nicolas DANOS

---

**Présents** : Bernard BATS, Gerald BETTANCOURT, Mehdi RAHMOUNI

**Assistent** : Jean-Louis CAUMES, Daniel FEUILLADE (CTRA), Frederic HEBRARD (CMDA), Abdelatif KHERRADJI (CTRA), Julien SCHMITT (DTRA), Sarah PELATAN (Secrétaire Administrative)

**Excusé** : Michael TALAVERA

---

Il est noté sur les affectations 2025/2026 que SOUIDI Anis est R2 PROMO.  
Il s'agit d'une erreur, il est bien R1 PROMO suite à sa promotion accélérée.

### 1-Situations arbitres

RAMOS ANTUNES Joao Daniel nous a informé vouloir mettre un terme à sa carrière d'arbitre.  
La CRA prend note de sa décision et le remercie pour les services rendus.

DELGA Théo nous a informé vouloir mettre un terme à sa carrière d'arbitre.  
La CRA prend note de sa décision et le remercie pour les services rendus.

REDONNET GOSSET Bastien nous a informé vouloir mettre un terme à sa carrière d'arbitre à l'issue de la saison 2025/2026. La CRA prend note de sa décision et le remercie pour les services rendus.

### 2-Candidatures Fédérales

La CRA propose à la CFA les candidatures suivantes aux différents examens fédéraux :

Candidature Arbitre FFE3  
Carla BENEDETTO

Candidatures Arbitres AAFE2  
Justine ROULLEAU FEUGE

Candidatures FU2 FUTSAL  
Marouane RAHMOUNI  
Coralie MAUSSANT

Candidatures Arbitres F5  
Samy DEHISSI  
Jolan VALENTE

Candidature Arbitre AAF3  
Hamza AMHAOUCH

Candidatures Arbitres JAF LFO  
Lucas COURTIAL  
Romain GROSBOST  
Nathan PERRIN

Candidature Arbitre JAF SSFA (Toulouse)  
Manssour MAKBOUL

### **3-Manquements**

#### **XXXXX – Arbitre Régional 3**

Suite à l'envoi d'un justificatif, il apparait nécessaire à la commission d'annuler la décision prise lors de la séance du 30 mai 2025.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA décide :

- D'annuler la sanction infligée à Monsieur XXXXX d'une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter de sa date de reprise pour la saison 2025/2026 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

Bernard BATS



Nicolas DANOS

